

AFFAIRE N° 26/12. - Inscription d'une somme de 3 750 Frs
CPA au budget communal à verser à Monsieur PANET Aimé, Commissaire
Enquêteur (expropriation MOUROUVIN Nicolas).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous informer que Monsieur PANET Aimé a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant l'acquisition du terrain MOUROUVIN Nicolas à l'encontre duquel la procédure d'expropriation a été engagée.

L'intéressé peut, de ce fait, prétendre à une indemnité qui peut être fixée à 3 750 Frs CPA.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à inscrire la somme de 3 750 Frs CPA, au chapitre 934, article 615 du budget communal en vue d'indemniser l'intéressé.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Afflué
Saint-Jouis, le 20 décembre 1970
bon de dépôt
le Secrétaire Général
Signé: M. Terebin
bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Verpeaux